

Votre contact en direct 048louisa.dehar@pole-emploi.net

C48/ID317/MC07

M. FARAGGI LUIS
14 AVENUE FRIZAC
31400 TOULOUSE

Références à rappeler

numéro identifiant 3909394S

TOULOUSE, le 27 janvier 2022

MC07

Objet: Justificatif pour votre déclaration fiscale 2021

(A conserver sans limitation de durée)

Monsieur FARAGGI,

Les allocations, comme les salaires, sont soumises à l'impôt sur le revenu.

Vous devez déclarer le montant indiqué ci-dessous dans la rubrique « allocations de préretraite, chômage » (lignes AP à FP) de votre déclaration de revenus de 2021 :

39375,00

Ce montant correspond aux allocations effectivement payées en 2021 :

- les allocations de décembre 2021, payées en janvier 2022, sont donc exclues du montant à déclarer pour 2021;
- si vous étiez allocataire en 2020, les allocations de décembre 2020, payées en janvier 2021, sont incluses dans ce montant;
- de même, si vous avez perçu en 2021 un rappel d'allocations au titre d'une période antérieure à l'année 2021, ce rappel est inclus dans le montant à déclarer.

Le montant à déclarer correspond aux **allocations nettes** perçues, augmentées de la part non déductible de la contribution sociale généralisée (CSG), du montant de la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS), et le cas échéant du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Il peut donc dans certains cas être supérieur au montant net des allocations perçues au cours de l'année 2021.

Si au cours de l'année 2021, vous avez été indemnisé successivement par plusieurs Pôle emploi, vous recevrez plusieurs attestations et vous devrez vérifier sur votre déclaration fiscale le cumul des différents montants.

Ci-joint une attestation pour votre caisse de retraite complémentaire. En annexe vous trouverez un récapitulatif des relevés de situation émis au cours de l'année 2021, reprenant vos paiements et trop perçus éventuels.

Le montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source et versé à la Direction Générale des Finances Publiques est de **1 487,76 euros**.

Veillez à conserver ce document, il pourra servir de justificatif auprès de l'administration fiscale.

Pour toute information au sujet du prélèvement à la source, contactez l'administration fiscale :

- En vous connectant à votre espace particulier à l'adresse www.impots.gouv.fr
- En appelant le 0809 401 401 (service gratuit + prix de l'appel).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur FARAGGI, nos salutations distinguées.

Le Directeur de l'agence

Conservez ce courrier sans limitation de durée, il pourra vous être demandé lors de la liquidation de votre retraite.

Il est disponible pendant 36 mois dans votre espace personnel sur **www.pole-emploi.fr** dans la rubrique « Mes échanges avec Pôle emploi, Mes courriers reçus » : imprimez, enregistrez et conservez-le dans vos archives personnelles.

Au-delà de cette durée de 36 mois, ce document et les informations enregistrés dans le système d'information de Pôle emploi sont supprimés dans un délai variant selon les traitements\*.

<sup>\*</sup> Article R. 5312-44 du code du travail

## ATTESTATION « CAISSE DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE » A conserver sans limitation de durée

Références : 3909394S	NIR: 1821099422015	Références Pôle emploi	Le 31/01/2022
Né le : 12/10/1982			
M. FARAGGI LUIS 14 AV FRIZAC 31400 TOULOUSE		POLE EMPLOI OCCITANIE BAT E CS 93186 33 AV GEORGES POMPIDOU 31131 BALMA CEDEX	

Ancien employeur 83431367800049 5829A	FCT: 30.06.2020	Périodes indemnisées			Titre :	
SAS CONSENSYS FRANCE 8 12 8 RUE VAUVILLIERS PARIS 01 75001 PARIS		Du	Au	Jours (2)	Allocation (3)	Base (4)
		01.01.2021	30.06.2021	181	ARE	273,88
		01.07.2021	02.10.2021	94	ARE	275,52
Caisse de retraite complémentaire (1)						
INFORMATIONS TRANSMISES A : AGIRC ARRCO						
Caisse de retraite complémentaire (1)						
CAISSE DE RETRAITE INCONNUE DU POLE EMPLOI INFORMATIONS TRANSMISES A L'AGIRC						

- (1) Les informations relatives à vos périodes indemnisées ont fait l'objet d'une transmission auprès de votre caisse de retraite complémentaire ou, à défaut d'information sur celle-ci, à l'Agirc-Arrco.
  - Votre caisse de retraite complémentaire vous confirmera ultérieurement la prise en compte de ces informations.

Ce document vous est délivré à partir des informations connues et peut faire l'objet de rectification du fait d'un changement ultérieur de votre indemnisation

- (2) Au cours de la période indemnisée, il peut arriver que le nombre de jours indemnisés soit inférieur au nombre de jours calendaires compris dans la période (par exemple, à la suite d'une prise en charge par la sécurité sociale).
- (3) Le sigle correspond au nom de l'allocation que vous avez perçue au titre de la période.
- (4) La base journalière, éventuellement indiquée, est celle qui a été retenue pour déterminer le montant journalier de votre allocation. Elle est mentionnée lorsqu'elle est nécessaire aux caisses de retraite complémentaire pour déterminer le montant de votre retraite.



## **ANNEXE**

Cette attestation contient des informations personnelles que vous n'êtes pas tenu de diffuser.

## Récapitulatif annuel des relevés de situation A conserver sans limitation de durée

Références : 3909394S	Références Pôle emploi	Le 31/01/2022
Né le : 12/10/1982		
M. FARAGGI LUIS	POLE EMPLOI OCCITANIE	

Relevé de situation du	Situation au	Allocations (a)	Aides (b)	Autres paiements (c)	Prélèveme nts (d)	Montant réglé (a+b+c-d)	Date de règlement	Sommes trop perçues
18.02.2021	03.02.2021	4265,92				4265,92	05.02.2021	
13.04.2021	29.03.2021	3756,48				3756,48	31.03.2021	
13.04.2021	05.04.2021	4158,96				4158,96	07.04.2021	
17.05.2021	02.05.2021	4024,80				4024,80	04.05.2021	
14.06.2021	28.05.2021	4158,96				4158,96	01.06.2021	
13.07.2021	28.06.2021	4024,80				4024,80	01.07.2021	
16.08.2021	01.08.2021	4184,38				4184,38	03.08.2021	
20.09.2021	03.09.2021	4184,38				4184,38	07.09.2021	
26.10.2021	11.10.2021	3714,30				3714,30	13.10.2021	
24.11.2021	09.11.2021	247,62				247,62	12.11.2021	

## **INFORMATIONS GENERALES**

Pour plus de détail sur vos paiements, nous vous invitons à vous rendre dans votre espace personnel rubrique « Mes échanges avec Pôle emploi », service « Mes courriers reçus ». Vous pourrez consulter vos relevés de situation. Votre agence pôle emploi reste à votre disposition pour toute réédition des relevés de situation dans la limite de 120 mois.

Nous vous rappelons que vous devez signaler au plus tôt toute modification qui pourrait intervenir dans votre situation : arrêt maladie ou maternité, reprise de travail, entrée en formation, changement d'adresse, liquidation d'un avantage vieillesse, sur **www.pole-emploi.fr** ou via l'application mobile « Mon espace ».



Vous pourrez également trouver ce courrier dans votre espace personnel rubrique « Mes échanges avec Pôle emploi » service « Mes courriers reçus ».